

POUR UNE MÉTROPOLE MULTIPOLAIRE

LE TEMPS DE LA
TEMPS DE LA MI
PS DE LA MISE
EN ŒUVRE LE T



UNE VISION PARTAGÉE DE L'AVENIR, UN PROJET À CONSTRUIRE ENSEMBLE

Le Schéma de cohérence territoriale (Scot) de l'agglomération lyonnaise a été approuvé en décembre 2010, après une phase d'élaboration marquée par le dialogue et la co-construction avec l'ensemble des acteurs de l'Agglomération lyonnaise. Ce document de planification fixe les orientations fondamentales d'organisation du territoire à l'horizon 2030, en assurant la cohérence des politiques publiques d'habitat, de développement économique, de déplacements, d'environnement...

Il dessine les traits de la ville de demain, à travers un modèle de développement multipolaire, fondé sur des équilibres entre croissance économique, respect de l'environnement et équité sociale ; entre centre et périphérie ; entre ville et nature. La mise en œuvre de cette grande ambition est aujourd'hui engagée.

3 CHOIX FONDATEURS



Le choix du développement

Pour peser au plan européen, le Scot promeut le développement économique et résidentiel de l'agglomération.

L'**attractivité économique** se construit à partir des pôles de compétitivité et d'excellence du territoire, de leurs ressources d'innovation, des grandes fonctions métropolitaines (université, culture...). Elle s'appuie également sur une bonne accessibilité du territoire et un portefeuille d'équipements métropolitains renforcé.

L'**attractivité résidentielle** : le Scot prévoit l'accueil de 150 000 habitants supplémentaires et la création de 7 500 logements neufs par an d'ici 2030. Pour cela, il propose un modèle de développement urbain plus « intensif », avec une priorité forte à la densification des secteurs les mieux équipés et les mieux desservis en transports en commun.



Le choix de l'environnement

Le Scot fait de l'environnement un facteur de développement. Un moyen d'anticiper les ruptures qui se jouent autour des questions énergétiques et de santé publique : l'amélioration de la qualité de l'air, de l'eau, la réduction du bruit...



Le choix de la solidarité

Le Scot ambitionne un « vivre ensemble » nourri par plus de solidarité. Pour renforcer la diversité sociale, le projet prévoit un parc de logement social plus abondant et géographiquement mieux réparti.

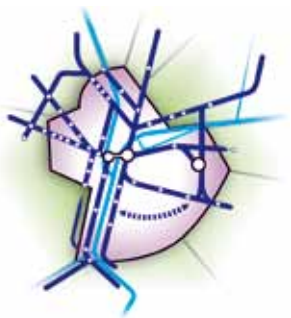
HORIZON 2030

- **150 000** habitants supplémentaires dans l'agglomération
- Un stock de **28 à 30** % de logements sociaux (23% actuellement)
- Un rythme de construction moyen de **7 500** logements neufs par an
- **2 000** hectares réservés pour l'accueil économique
- **50** % du territoire préservé de l'urbanisme
- **21** polarités urbaines qui organisent le développement de l'agglomération
- **12** bassins de vie voués à être plus autonomes



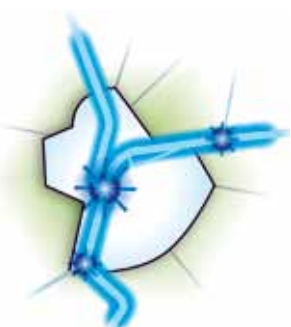
UNE ORGANISATION MULTIPOLAIRE AUTOUR DE TROIS RÉSEAUX

Le réseau des transports collectifs



Une attention particulière est portée au réseau ferré. Celui-ci constitue une véritable étoile ferroviaire, complétée par un maillage du territoire par des lignes de rocades. L'objectif est de construire en complément du réseau d'agglomération, un réseau express métropolitain (REAL), de type RER.

Le réseau bleu des fleuves



Il joue un rôle majeur de structuration du territoire. Ces fonctions patrimoniales, récréatives, paysagères et économiques justifient une mise en valeur spécifique.

Le réseau vert des espaces naturels



Le réseau vert des espaces naturels, agricoles et forestiers, est considéré comme une infrastructure à part entière, que le Scot entend préserver, valoriser (en s'appuyant notamment sur le potentiel économique agricole) et mieux relier. Pour assurer l'équilibre fondateur ville-nature qui est aussi un puissant facteur d'attractivité, cette armature verte doit continuer à occuper la moitié du territoire.

LE SEPAL, PILOTE DU SCOT

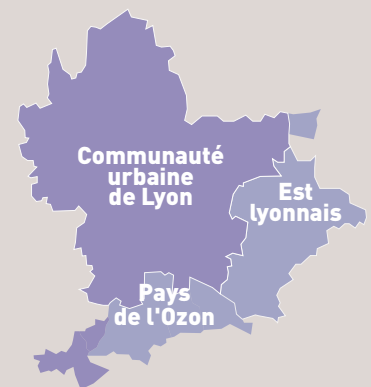
Présidé par Gérard Collomb, le Sepal, Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise, réunit autour d'un projet commun le Grand Lyon, la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais et la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon.

Après avoir élaboré le Scot, le Sepal, assure aujourd'hui le suivi de sa mise en œuvre, apporte son expertise et son appui aux collectivités et veille à ce que les projets et les politiques publiques du territoire soient cohérentes avec les orientations du document.

LE TERRITOIRE DU SCOT

Le Scot de l'agglomération lyonnaise s'applique aux **58** communes du Grand Lyon ainsi qu'aux **15** communes voisines de l'Est lyonnais et du Val d'Ozon

- **1,32** millions d'habitants
- **730** km²
- **700 000** emplois



LE FONCTIONNEMENT

L'organisation du Sepal est articulée autour de trois composantes :

- une assemblée délibérante, le **Conseil Syndical** composé de 26 élus représentant les collectivités membres du Syndicat,
- un bureau, l'exécutif, composé du Président du Sepal et de 11 membres élus,
- une équipe réduite qui constitue l'outil administratif et technique, en charge de la mise en œuvre du Scot et de la gestion du Syndicat.



LE TEMPS DE LA MISE EN ŒUVRE



Pour que les orientations que porte le Scot se déclinent efficacement dans les politiques et projets publics, la question de la mise en œuvre est centrale. Dans cette perspective, le Sepal structure son intervention autour de **4 grands chantiers**, qui constituent sa « feuille de route » pour les prochaines années.

ÉVALUER POUR MIEUX AGIR



D'un point de vue légal, la loi portant « Engagement National pour l'Environnement » prévoit une évaluation des orientations du Scot au plus tard 6 ans après son approbation.

Avant même l'entrée en vigueur du projet, priorité a donc été donnée à la conception et à la mise en place d'outils d'évaluation. Ils permettent d'observer les évolutions du territoire dans la durée et de comparer ces évolutions avec les orientations initiales du projet.

Au total, une cinquantaine d'indicateurs ont donc été définis en concertation avec l'ensemble des personnes publiques associées. Ce suivi, qui concerne de multiples domaines (économie, habitat, environnement, trame verte, déplacements), permettra d'apprécier le moment venu s'il est nécessaire d'adapter les politiques publiques dans le temps et, le cas échéant, le Scot lui-même.



CAHIERS
DES INDICATEURS
DE SUIVI

PARTAGER ET RELAYER LE PROJET



La volonté politique des élus de l'agglomération d'accompagner efficacement la mise en œuvre du Scot nécessite de mobiliser et de faire partager ce projet à l'ensemble des acteurs de l'agglomération, et en premier lieu les collectivités locales. Celles-ci vont devoir effectivement nourrir leur réflexion et bâtir leurs projets locaux autour de nouvelles règles du jeu définies par le Scot. À travers leurs documents d'urbanisme (Plans locaux d'urbanisme) ou leurs documents sectoriels (programmes locaux de l'habitat, plans de déplacements urbains...), les collectivités locales sont les premiers relais à même de traduire concrètement, dans les règlements et dans les programmes d'actions, le Scot.

Les partenaires publics, notamment l'État, la Région, le Département, les Chambres consulaires, les Autorités organisatrices de transport ont largement contribué à alimenter le Scot dans le cadre d'une démarche voulue comme « élaborante ». Ils doivent donc naturellement devenir des « repreneurs » du projet en faisant du Scot la matrice de référence des politiques publiques thématiques dont ils sont porteurs dans le cadre de leurs compétences (transport, climat, agriculture, trames verte et bleue...).



ASSEMBLAGE POS / PLU
COMMUNES DU SEPAL





INVESTIR LES TERRITOIRES À FORTS ENJEUX



Le Scot a identifié sept territoires porteurs d'enjeux décisifs pour le développement de l'agglomération, en raison de leur potentiel, de leur rôle ou de leurs atouts spécifiques. Il invite à poursuivre et affiner sur ces territoires l'élaboration de projets en mesure d'assurer un haut niveau de cohérence aux politiques publiques d'aménagement. En outre au sein de ces territoires, 4 sites à enjeux sont précisément ciblés (Lyon-Saint Exupéry, Portes du Dauphiné, Aéroport de Corbas, Hôpitaux Sud). Leur développement futur est soumis à des conditions particulières, notamment l'élaboration de plans d'aménagement d'ensemble, permettant d'encadrer leur développement à moyen et long terme et de garantir la qualité finale du territoire aménagé.

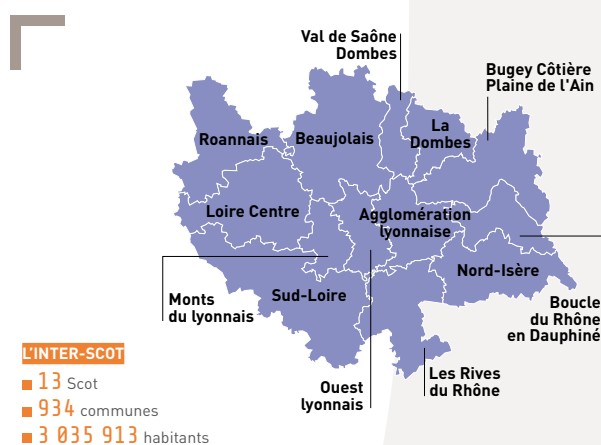


RENFORCER LA COOPÉRATION MÉTROPOLITAINE



L'échelle métropolitaine, en tant que territoire vécu par les habitants, a constitué tout au long de l'élaboration du Scot, une échelle de référence majeure du projet. Elle doit le rester pendant la phase de mise en œuvre.

Le renforcement de la coopération métropolitaine, à travers les scènes multiples et complémentaires où il s'opère (inter-Scot, Région urbaine de Lyon, pôle métropolitain), doit permettre d'affiner une vision partagée de l'aménagement et du développement du territoire, aussi bien dans le domaine des transports, de l'environnement et du commerce que dans les espaces de « contact » qui nécessitent un dialogue accru entre territoires. La création d'un pôle métropolitain devrait doter ce territoire d'une structure de gouvernance à même de faciliter la prise de décision et la mutualisation des investissements à cette échelle.



LE TEMPS DE LA MISE EN ŒUVRE

SCOT 2030
AGGLOMÉRATION LYONNAISE

➔ NOUS CONTACTER

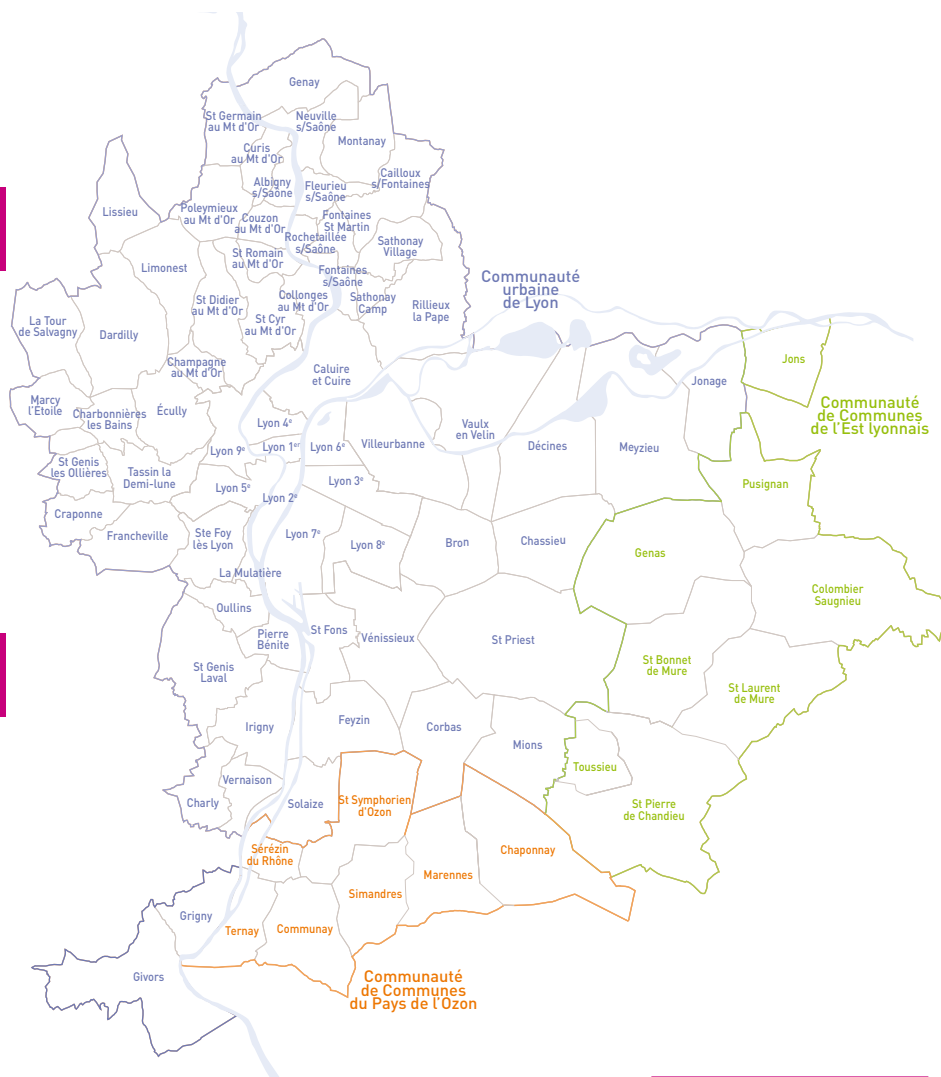
SEPAL

Immeuble Porte Sud
4 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon
Tél. 04 26 99 34 02 - Fax 04 26 99 34 07
contact@scot-agglolyon.fr

➔ EN SAVOIR +

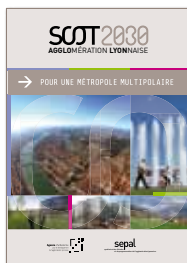
www.scot-agglolyon.fr

Pour suivre l'actualité du **Scot**,
les actions du Sepal et vous inscrire
gratuitement à la newsletter.



LES OUVRAGES DU SCOT

LES 73 COMMUNES DU SCOT



Le document approuvé



Le document de synthèse



Les cahiers
de la mise en œuvre

MÉDIACITÉ - Avril 2012 - Imprimé sur papier fabriqué à partir de fibres recyclées et de fibres issues de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

CRÉDITS PHOTOS : Sepal/N. Robin - Grand Lyon/J. Léone, N. Robin, AUC, Asylum, B. Dumetier, Gautier-Conquet Architectes et Paysagistes - Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise/F. Guy, G. Chardon - RFF/X. Chabert - SERL - SYTRAL - SPLA Lyon Confluence/J. Boucherat, Depaule-Asylum - SYTRAL/N. Robin, Cabut-Vergely - Lei - Art Entreprise - OPAC du Rhône/Atelier T. Roche et associés, Agence D. Larue Sud, Cabinet O. Sidler, Tribu - EPASE/Agence LIN - MédiaCité/A. Paredes - IFP - Imagineurs.com Kreaction - H. Hugues

sepal

syndicat mixte d'études
et de programmation de l'agglomération lyonnaise

Agence d'urbanisme
pour le développement
de l'agglomération lyonnaise

